



# NEOBSIA

Garantie obsèques, tout est prêt, pensons à autre chose !

## Qu'est-ce que Néobsia ?

**Néobsia vous garantit en cas de décès selon la solution choisie :**

- ▶ **Solution en capital obsèques :** versement du capital assuré dans la limite des frais engagés à l'entreprise de pompes funèbres ayant réalisé les prestations obsèques ou à la personne ayant acquitté les frais funéraires et pour le solde éventuel les bénéficiaires désignés par l'assuré.
- ▶ **Solution en prestations obsèques :** le versement du capital assuré au Vœu Funéraire en qualité d'opérateur funéraire pour la réalisation des prestations obsèques définies dans le contrat de prestations.

De plus, les garanties d'assistance incluses dans Néobsia accompagnent les assurés ou les bénéficiaires dans leurs démarches administratives, pratiques et juridiques.

## Les avantages de Néobsia

- Jusqu'à 10 000€ de capital garanti
- Un capital décès réglé dans les 8 jours qui suivent la réception des pièces justificatives,
- Possibilité d'augmenter ou de baisser le capital ou de passer sur la solution en prestations obsèques
- Vos volontés peuvent être enregistrées confidentiellement
- Le capital est totalement exonéré de droits de succession (dans la limite fixée par la législation en vigueur de l'assurance vie)
- Vos proches bénéficient d'une assistance pour les soutenir
- Vous n'avez aucun questionnaire de santé

## Les caractéristiques de Néobsia

- ▶ **Solution en capital obsèques – Un capital garanti :**
  - Choix du montant du capital garanti (Options de 2 000 € à 10 000 € par tranche de 1 000€) et de la durée de paiement de la cotisation (viagère, temporaire 10 ou 15 ans, versement unique).
  - Adhésion sans questionnaire médical
  - Cotisation fixée en fonction de votre âge et du capital garanti, constant durant la durée de votre adhésion,
  - Garantie immédiate en cas de décès par accident et après 12 mois en cas de décès par maladie,
  - Lors du décès, le capital obsèques est versé dans un délai maximum de 8 jours après réception des pièces justificatives, directement à la personne qui acquittera les frais d'obsèques.
  - Si le capital est supérieur au coût des obsèques, la différence est versée aux bénéficiaires préalablement désignés.
- ▶ **Solution en prestations obsèques – le financement et l'organisation des obsèques**
  - Choix entre trois options : Essentielle (3 500€), Sérénité (4 500€) et Exigence (6 000€)
  - Adhésion sans questionnaire médical
  - Cotisation fixée en fonction de votre âge et du capital garanti, constant durant la durée de votre adhésion,
  - Garantie immédiate en cas de décès par accident et après 12 mois en cas de décès par maladie. Dans ce dernier cas, et si le décès survient pendant la première année, les cotisations versées sont remboursées aux bénéficiaires.
  - Choix de la durée de paiement de votre cotisation (viagère, temporaire de 10 ou 15 ans, versement unique)
  - Règlement direct auprès du Vœu Funéraire qui organisera vos obsèques en respectant vos volontés et le budget défini.
  - Si le coût des obsèques est inférieur à votre capital, la différence sera versée aux bénéficiaires préalablement désignés

**Pour bénéficier d'une étude personnalisée, nous vous conseillons,**  
- de contacter dès à présent le **0810 120 130** (prix appel local)  
- ou de vous rendre directement **dans l'agence la plus proche de votre domicile** afin d'étudier avec un conseiller Myriade la solution la mieux adaptée.

Siège social : 353 bd. du Président Wilson - CS 21645 - 33079 Bordeaux Cedex  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 382 968 865.  
Myriade est une mutuelle de l'union EOVI.



[www.myriade.fr](http://www.myriade.fr)

